

Identification		Numéro de dossier : 1160093001
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées	
Projet	-	
Objet	Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'une démarche participative portant sur les orientations de la Stratégie centre-ville.	

Contenu

Contexte

Le document de consultation de la Stratégie centre-ville

Le document de consultation de la Stratégie centre-ville présente la vision d'avenir et les orientations stratégiques pour l'ensemble du territoire. Cette stratégie propose des interventions couvrant tous les champs de compétences de la Ville. Un tel décloisonnement permettra de proposer une stratégie intégrée. Par ailleurs, les recommandations de la stratégie dépassent les seuls enjeux de juridiction municipale pour se prononcer sur des thèmes ayant un impact majeur sur le dynamisme du centre-ville, notamment l'accessibilité au centre-ville par le transport en commun.

La Stratégie centre-ville vise à orienter la croissance urbaine vers le cœur de la région métropolitaine en densifiant, en priorité, le territoire du centre-ville. Aussi la Stratégie mise-t-elle sur l'accès, l'attrait, l'animation et le dynamisme du territoire, pour faire de celui-ci un lieu où il fait bon vivre, travailler, étudier et se divertir. Son objectif est d'optimiser le potentiel de développement du territoire en s'appuyant sur une vision d'avenir, concrétisée par des initiatives ciblées qui guideront les interventions publiques et privées.

Le Plan d'action de la Stratégie sera rendu public à l'hiver 2017. Ce Plan proposera des initiatives ayant un impact mesurable et substantiel sur le potentiel de développement du centre-ville.

Le territoire d'intervention

Le territoire du centre-ville retenu pour la Stratégie s'appuie à la fois sur des caractéristiques géographiques historiques et sur le potentiel d'expansion réel des milieux de vie existants. Ainsi, les limites de ce territoire sont déterminées de façon à y inclure les éléments qui caractérisent Montréal et

constituent les assises de son importance économique, culturelle et touristique. Dans cette optique, le territoire d'étude englobe le centre des affaires et ses quartiers limitrophes, notamment Griffintown, le secteur Bridge-Wellington et le Vieux Montréal au sud, les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie à l'est, Milton-Parc au nord ainsi que le Quartier des grands jardins à l'ouest. Ce territoire se distingue des autres quartiers de Montréal par sa centralité et l'intensité des activités qu'on y retrouve.

La consultation

La diversité, la complexité et l'importance métropolitaine des enjeux associés à ce territoire, ainsi que le contexte dans lequel il s'inscrit, nécessitent l'élaboration d'un document permettant d'intégrer les dimensions d'accessibilité régionale, de vitalité économiques et de qualité du milieu de vie. Ces aspects militent en faveur d'une démarche de planification accordant une large place à la consultation et à la concertation en collaboration avec les acteurs métropolitains, locaux et les citoyens.

Le bureau de projets du centre-ville estime que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pourra avantageusement contribuer au succès d'une telle démarche.

Décision(s) antérieure(s)

CE15 1584, 26 août 2015 : Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la fourniture de services professionnels en planification urbaine, en planification des transports et en développement économique en lien avec l'élaboration de la stratégie centre-ville

Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour accompagner le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie dans une démarche participative visant à bonifier, moduler et compléter les grandes orientations et les pistes d'intervention qui seront annoncées dans le document de consultation de la Stratégie centre-ville. Le mandat donné à l'OCPM consistera notamment à :

- définir la stratégie globale de participation en collaboration avec le Bureau de projets du centre-ville (type d'activités, fréquence, participants, etc.);
- rencontrer les intervenants-clés, organiser, diffuser et tenir les activités de participation;
- faire rapport des activités tenues et formuler des recommandations au Bureau de projets du centre-ville.

Afin de structurer la consultation, l'OCPM et Bureau de projets du centre-ville pourront choisir d'orienter les consultations autour des trois grands axes de la stratégie : l'accessibilité au centre-ville, la vitalité économique du plus grand pôle d'emploi de la région et la qualité du milieu de vie.

Justification

Le Bureau de projets du centre-ville recommande de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour l'accompagner dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration de la Stratégie centre-ville pour les motifs suivants:

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes à la Stratégie centre-ville;
- encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plateformes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement stratégique à l'échelle régionale et les retombées escomptées.

Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

Développement durable

L'élaboration de la Stratégie centre-ville s'inscrit dans les principes de développement durable, notamment, quant à la bonification de l'accessibilité au centre-ville en transports en commun et en transports actifs (alternative au véhicule privé), à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents avec la diminution des îlots de chaleur et le verdissement, à l'amélioration de l'offre en services publics et privés, à la mise en valeur du patrimoine bâti, et à la densification du plus grand pôle d'emploi de la métropole.

Le centre-ville de Montréal offre déjà à ses résidents, à ses travailleurs, à ses étudiants et à ses visiteurs un mode de vie durable dont l'empreinte énergétique est réduite par la proximité des services, la densité du cadre bâti et un mode de vie axé sur les déplacements actifs et collectifs. Le transport collectif et le transport actif pour les résidents et navetteurs constituent un atout incomparable pour atteindre des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

L'élaboration de la Stratégie centre-ville s'inscrit aussi dans les principes de développement durable au chapitre de la participation citoyenne.

Impact(s) majeur(s)

A terme la Stratégie centre-ville dégagera une vision d'avenir ainsi que des orientations et es pistes d'interventions claires qui guideront les actions d'une pluralité d'acteurs concernés par le développement et l'aménagement du centre-ville. La collaboration de l'OCPM à l'élaboration de la Stratégie centre-ville permettra de s'assurer que les citoyens, les différentes parties prenantes et tout intéressé auront eu l'occasion d'y contribuer.

Opération(s) de communication

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et le Bureau de projets du centre-ville afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement aux étapes-clés.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Le présent mandat de l'OCPM pour la tenue des activités de la démarche participative devrait se dérouler en trois grandes étapes aux périodes ci-contre, lesquelles seront précisées en début de mandat :

1. Été 2016 : Élaborer la stratégie globale de participation (design du processus) et les activités (ex. atelier) qui permettront de dégager de bonifier, moduler et compléter les orientations et les pistes d'intervention;
2. Automne 2016 : tenue de la consultation publique
3. Dans un délai de 90 jours suivant la consultation publique : dépôt du rapport de l'OCPM

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le

signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GAGNON

Services

Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Luc GAGNON, 11 mai 2016

Responsable du dossier

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement - Chef
d'équipe

Tél. : 514 872 7571

Télécop. : 514 8727726

Endossé par:

Louis-François MONET
Chef de division, Bureau de projets du
centre-ville

Tél. : 514 872-3683

Télécop. : 514 872-7726

Date d'endossement : 2016-05-09 18:12:48

Approbation du Directeur de direction

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Tél. : 514 872-0100

Approuvé le : 2016-05-18 10:15

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1160093001